

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

---

Année 2023

---

**PROCES-VERBAL N°1015  
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023**

---

*La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.*

*M. Philippe Benassaya, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents :* Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Nathalie Pereira, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

*Absents excusés :* Catherine Arenou (pouvoir à Laurent Brosse), Geoffroy Bax de Keating (pouvoir à Laurent Richard), Sonia Brau (pouvoir à Philippe Benassaya), Claire Chagnaud-Forain (pouvoir à Laurence Boularan), Bertrand Coquard (pouvoir à Joséphine Kollmannsberger), Nicolas Dainville (pouvoir à Anne Capiaux), Sylvie d'Estève (pouvoir à Richard Delepierre), Pierre Fond (pouvoir à Ingrid Coutant), Lorrain Merckaert (pouvoir à Éric Dumoulin), Karl Olive (pouvoir à Suzanne Jaunet), Arnaud Péricard (pouvoir à Gwendoline Desforges),

*Le quorum de vote est atteint.*

## SOMMAIRE

<b>Communication de Monsieur le Président du Conseil départemental .....</b>	<b>10</b>
<b>Convention de mise à disposition de fonctionnaires du département des Yvelines auprès du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Seine et Yvelines Archéologie.....</b>	<b>10</b>
<b>Adoption du procès-verbal numéro 1014 de la séance du 21 avril 2023.....</b>	<b>11</b>
<b>2023-CD-1-7449 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget principal.....</b>	<b>11</b>
<b>2023-CD-1-7450 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budgets des établissements et services publics sociaux (centre maternel Porchefontaine (CMP), maison de l'enfance Yvelines (MEY)) .....</b>	<b>13</b>
<b>2023-CD-1-7451 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget annexe musée Maurice Denis (MMD) .....</b>	<b>13</b>
<b>2023-CD-1-7452 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget annexe parking avenue de Saint-Cloud.....</b>	<b>13</b>
<b>2023-CD-1-7453 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget annexe institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) .....</b>	<b>14</b>
<b>2023-CD-1-7454 Politique D04 Moyens financiers - Affectation des résultats 2022 .....</b>	<b>14</b>
<b>2023-CD-1-7455 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - budget principal, budgets des établissements et services publics sociaux (centre maternel Porchefontaine (CMP), maison de l'enfance Yvelines (MEY)) .....</b>	<b>15</b>
<b>2023-CD-1-7456 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - clôture d'autorisation de programme et d'engagement du budget principal.....</b>	<b>15</b>
<b>2023-CD-1-7457 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - budget annexe parking avenue de Saint-Cloud .....</b>	<b>15</b>

<b>2023-CD-1-7458 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - budget annexe musée Maurice Denis (MMD).....</b>	<b>15</b>
<b>2023-CD-5-7486 Politique B02 Autonomie - Maison médicale départementale de Bonnières-sur-Seine (3 000 000 €) et antenne sociale du TAD Terres d'Yvelines (1 000 000 euros).....</b>	<b>17</b>
<b>2023-CD-6-7494 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du contrat de proximité Yvelines + de la commune de Porcheville, et modification du contrat de proximité Yvelines + de la commune de Bailly et du départemental équipement des communes d'Andrésy et de Villennes-sur-Seine (516 037 euros).....</b>	<b>17</b>
<b>2023-CD-5-7514 Politique A01 Attractivité économique - Partenariats stratégiques : adoption des conventions de partenariats avec l'ADIL78 et l'OFS et SOLIHA (250 000 euros) .....</b>	<b>18</b>
<b>2023-CD-5-7474 Politique A01 Attractivité économique - Désaffectation et déclassement de la parcelle BB n° 253, sise rue du Valibout à Plaisir, en vue d'une cession au profit de riverains.....</b>	<b>18</b>
<b>2023-CD-3-7364 Politique C02 Education et formation - SEMOP avenant n° 8 circuits courts (1,21 million d'euros) .....</b>	<b>19</b>
<b>2023-CD-5-7490 Politique B02 Autonomie - Avenant au protocole d'accord entre l'ISPC et le Département des Yvelines avec une participation du Département des Yvelines de 23 800 000 euros .....</b>	<b>19</b>
<b>2023-CD-4-7549 Politique C01 Protection de l'enfance - Création d'un groupement prévention au bénéfice de l'aide sociale à l'enfance .....</b>	<b>20</b>
<b>2023-CD-4-7528 Politique C01 Protection de l'enfance - Convention de partenariat entre le Conseil départemental des Yvelines et l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent .....</b>	<b>20</b>
<b>2023-CD-4-7553 Politique D01 Ressources humaines - Mise à disposition d'agents départementaux auprès du GIP IPEA.....</b>	<b>21</b>
<b>2023-CD-2-7522 Politique C02 Education et formation - Reconstruction du collège Marcel Pagnol à Bonnières Sur Seine, lancement des études et de la procédure de consultation pour un montant de 5 millions d'euros TTC.....</b>	<b>22</b>
<b>2023-CD-6-7507 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 7 contrats ruraux et 5 contrats ruraux Yvelines + : Autouillet, Bazemont, Chapet, Châteaufort, Granchamp, La Falaise et Sonchamp (1 310 938 euros) .....</b>	<b>22</b>

<b>2023-CD-5-7506 Politique A04 Patrimoine naturel - Espace Naturel Sensible dit du Petit Moulin des Vaux-de-Cernay : classement dans le domaine public départemental et octroi d'une Autorisation d'Occupation Temporaire à l'opérateur Héritage Passion .....</b>	<b>23</b>
<b>2023-CD-2-7344 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales (VRDSR) (55 200 000 euros).....</b>	<b>23</b>
<b>2023-CD-4-7582 Politique B02 Autonomie - Attribution d'une avance exceptionnelle sur subvention d'investissement au centre de gérontologie Les Aulnettes pour les travaux de délocalisation et d'extension de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Fontenay-le-Fleury.....</b>	<b>24</b>
<b>2023-CD-1-7414 Politique D04 Moyens financiers - Autorisation donnée à Monsieur le président du Conseil départemental de solliciter la dotation de soutien à l'investissement des départements 2023 (DSID) et le Fonds Vert 2023 et à signer les actes relatifs à ces dotations.....</b>	<b>24</b>
<b>2023-CD-1-7491 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Création et vote du budget annexe pour le SPIC des panneaux photovoltaïques.....</b>	<b>25</b>
<b>2023-CD-3-7529 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets "Olympiade culturelle pour tous" (F : 318 000 euros) .....</b>	<b>25</b>
<b>2023-CD-3-7525 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières d'investissement dans le cadre du dispositif "Aide à l'investissement culturel d'avenir" (I : 226 760 euros).....</b>	<b>26</b>
<b>2023-CD-3-7485 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Conflans-Sainte-Honorine, Mareil-le-Guyon, Millemont, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville (I : 223 484,15 euros) .....</b>	<b>26</b>
<b>2023-CD-3-7498 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides départementales dans le cadre du dispositif "Entretien du patrimoine rural 2018-2023" (I : 113 390,72 euros) .....</b>	<b>26</b>
<b>2023-CD-3-7554 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'une aide financière en fonctionnement à l'association "Les Productions de l'Opéra Royal" pour la réalisation du projet culturel "Opéra partagé" pour soutenir l'autonomie des personnes âgées fragilisées (F : 50 000 euros).....</b>	<b>27</b>

<b>2023-CD-3-7532 Politique A05 Patrimoine culturel - Prêt de dix oeuvres d'art à deux institutions culturelles Musée départemental Maurice Denis .....</b>	<b>27</b>
<b>2023-CD-3-7520 Politique A05 Patrimoine culturel - Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le cercle de généalogie de Versailles et des Yvelines relative à la mise à disposition de locaux au sein des archives départementales des Yvelines 2023-2027 .....</b>	<b>28</b>
<b>2023-CD-3-7535 Politique A06 Promotion du territoire - Convention de prêt d'une maquette du domaine de Versailles dans le cadre du chantier-exposition "Le Réveil de la pierre" (site Dunlopillo) à Mantes-la-Jolie.....</b>	<b>28</b>
<b>2023-CD-3-7530 Politique A06 Promotion du territoire - Scène mobile départementale : mise à disposition à titre gracieux auprès de la Fondation Coubertin et de la commune de Chambourcy .....</b>	<b>28</b>
<b>2023-CD-3-7510 Politique A06 Promotion du territoire - Convention de partenariat pour la promotion du tourisme dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine #cpasloinetrain - Pass Malin Hauts-de-Seine / Yvelines .....</b>	<b>29</b>
<b>2023-CD-3-7515 Politique A06 Promotion du territoire - Retrait du Département des Yvelines du groupement de commandes constitué avec les autres membres de l'Association des Départements de l'Axe Seine pour la réalisation du projet "La Seine à l'oeuvre" .....</b>	<b>29</b>
<b>2023-CD-2-7565 Politique A03 Mobilité durable - Convention financière avec la Direction générale de l'Armement en vue du dévoiement de fibres optiques de la base aérienne 107 dans le cadre du projet de diffuseur sur l'A86 à Vélizy-Villacoublay (556 000 euros) .....</b>	<b>29</b>
<b>2023-CD-5-7547 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Acquisition d'un immeuble tertiaire situé 30-32 rue Jean Mermoz à Versailles, pour un montant total estimé à 15 755 088 €. .....</b>	<b>30</b>
<b>2023-CD-2-7495 Politique A03 Mobilité durable - Projet de liaison routier RD 30 - RD 190 " Pont d'Achères-Boucle de Chanteloup " Déclaration de projet</b>	<b>31</b>
<b>2023-CD-5-7503 Politique A02 Solidarité territoriale - Partenariats stratégiques : Evolution de l'actionnariat CITALLIA (cession d'actions).....</b>	<b>32</b>
<b>2023-CD-3-7513 Politique C02 Education et formation - Dispositifs de soutien aux collèges publics et privés (I : 898 221 euros) et (F : 124 417 euros).....</b>	<b>32</b>

<b>2023-CD-3-7533 Politique A06 Promotion du territoire - Aides en fonctionnement et en investissement dans le cadre du Programme Yvelines Sport Territoire 2023-2025 (F : 862 100 euros) (I : 19 321 euros).....</b>	<b>33</b>
<b>2023-CD-3-7488 Politique C02 Education et formation - Dispositif e-SY - adoption de 6 conventions tripartites pour les communes d'Elancourt, Jambville, La Verrière, L'Etang-la-Ville, Saint-Cyr-l'Ecole et Thoiry (112 007 euros).....</b>	<b>33</b>
<b>2023-CD-3-7516 Politique C02 Education et formation - Convention d'occupation du Domaine Public (CODP) - Paris 2024.....</b>	<b>34</b>
<b>2023-CD-2-7581 Politique C02 Education et formation - Réévaluation opération de travaux Collège la Montcient à Gaillon-Sur-Montcient pour un montant global de + 330 000 euros TTC.....</b>	<b>34</b>
<b>2023-CD-6-7481 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du Contrat de Développement Yvelines + du Pecq et des avenants des Contrats de Développement Yvelines + de Bois d'Arcy et Marly-le-Roi.....</b>	<b>35</b>
<b>2023-CD-4-7419 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - DSG - contrat de développement social territorialisé (communes et établissements publics (géographie prioritaire) - attribution des financements - exercice 2023 (400 025 euros).....</b>	<b>35</b>
<b>2023-CD-4-7552 Politique A02 Solidarité territoriale - Déploiement d'une stratégie de prévention des troubles du langage pour les enfants des quartiers politique de la ville.....</b>	<b>36</b>
<b>2023-CD-4-7509 Politique A02 Solidarité territoriale - TAD Boucle de Seine - Attributions Subventions Solidarités / Développement (128 900 euros).....</b>	<b>36</b>
<b>2023-CD-4-7556 Politique A02 Solidarité territoriale - TAD Grand Versailles - DSG - Subventions animations estivales .....</b>	<b>37</b>
<b>2023-CD-4-7569 Politique C01 Protection de l'enfance - Transformation du centre maternel de Porchefontaine.....</b>	<b>37</b>
<b>2023-CD-5-7577 Politique D02 Systèmes d'information - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de cession de réseaux de communication électronique.....</b>	<b>38</b>

<b>2023-CD-5-7477</b>	<b>Politique A01 Attractivité économique - Négociation de contingent : adoption d'une convention de réservation pour une résidence accueil pour la commune du Vésinet (parc Princesse) avec Segens.....</b>	<b>38</b>
<b>2023-CD-1-7478</b>	<b>Politique A01 Attractivité économique - Convention de mise à disposition de services, de ressources humaines et contribution Financière au Syndicat Mixte Ouvert "Seine et Yvelines Archéologie" (SYA) .....</b>	<b>39</b>
<b>2023-CD-2-7492</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Convention-cadre relative aux modalités de réalisation des travaux et aux principes de gestion et d'entretien ultérieur du domaine public des collectivités concernées par l'opération Tram T13 phase 2 entre Saint-Germain-en-Laye et Achères .....</b>	<b>39</b>
<b>2023-CD-2-7493</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Convention de financement des travaux de requalification de la RD 7 entre l'avenue Pierre Curie RD 10 et la ferme de Gally à Saint-Cyr-l'Ecole entre le Département des Yvelines et la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc .....</b>	<b>39</b>
<b>2023-CD-3-7551</b>	<b>Politique A06 Promotion du territoire - Participations du Département aux îles de loisirs du Val de Seine, des Boucles de Seine et de Saint-Quentin-en-Yvelines.....</b>	<b>40</b>
<b>2023-CD-5-7519</b>	<b>Politique A04 Patrimoine naturel - Maintien du taux départemental de la Taxe d'Aménagement à 1.3 % en 2024 .....</b>	<b>41</b>
<b>2023-CD-5-7534</b>	<b>Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de l'avenant n°2 a la convention de partenariat d'études 2021-2023 entre la CCI Versailles Yvelines et le Département des Yvelines portant sur l'année 2023 (34 000 euros).....</b>	<b>41</b>
<b>2023-CD-5-7518</b>	<b>Politique A04 Patrimoine naturel - Demande de financement d'un projet d'aménagement éducatif d'un terrain de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France sur la Commune de Mittainville - 25 000 euros .....</b>	<b>41</b>
<b>2023-CD-5-7471</b>	<b>Politique C02 Education et formation - Transfert de propriété des assiettes foncières et des bâtis des collèges Louis Pergaud et Alexandre Dumas à Maurepas à titre gratuit.....</b>	<b>42</b>
<b>2023-CD-4-7521</b>	<b>Politique B02 Autonomie - Club Villes Amies des Aînés - adhésion réseau YcitY .....</b>	<b>42</b>
<b>2023-CD-4-7508</b>	<b>Politique B02 Autonomie - Partenariat avec l'hôpital pédiatrique et de rééducation de Bullion .....</b>	<b>43</b>

<b>2023-CD-4-7546 Politique B03 Insertion - Adhésion du Département des Yvelines à la plateforme de formation de pôle emploi ' OUIFORM.....</b>	<b>43</b>
<b>2023-CD-1-7568 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-2026 avec la Commune des Lacs 1 au Togo pour la valorisation du patrimoine (236 241 euros).....</b>	<b>44</b>
<b>2023-CD-1-7484 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-1 avec la Fédération du Kesrouan-Ftouh et l'ONG Arcenciel au Liban (111 000 euros).....</b>	<b>44</b>
<b>2023-CD-1-7567 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités 6 Convention de partenariat 2023-2026 avec le GI Mono (Bénin) pour la gestion et valorisation du patrimoine (F: 95 499 euros et I : 76 857 euros).....</b>	<b>45</b>
<b>2023-CD-1-7448 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant à la convention 2020-2022 pour le projet de consolidation et extension du plan de prévention et réduction des risques incendie des espaces naturels sur le territoire de la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftouh (Liban) (F: 25 000 euros) .....</b>	<b>45</b>
<b>2023-CD-1-7483 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (F: 20 000 euros) .....</b>	<b>46</b>
<b>2023-CD-1-7476 Politique D04 Moyens financiers - Attribution de subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 aux unions départementales des syndicats professionnels nationaux et aux syndicats d'enseignants (32 347,08 euros).....</b>	<b>46</b>
<b>2023-CD-1-7566 Politique A06 Promotion du territoire 8 - Vente à emporter au Domaine de Madame Elisabeth : modification des tarifs des produits alimentaires déjà conditionnés.....</b>	<b>47</b>
<b>2023-CD-1-7531 Politique D01 Ressources humaines - Versement d'une subvention de fonctionnement "frais de déplacements" aux organisations syndicales signataires du protocole d'accord de l'exercice du droit syndical au Département des Yvelines (10 000 euros) .....</b>	<b>47</b>
<b>2023-CD-5-7504 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition des parcelles cadastrées section A n°677 et A n°928 appartenant à l'Etat pour le projet de création d'un giratoire sur la bretelle autoroutière du diffuseur de l'A14 à Chambourcy, pour un montant total de 10 450 euros .....</b>	<b>47</b>

<b>2023-CD-5-7489 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle cadastrée AC n°59 au profit de la commune d'Aigremont, pour un euro.....</b>	<b>48</b>
<b>2023-CD-5-7505 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°110 à Magnanville, propriété de la commune, pour un euro, dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour RD928-rue des Pincevins-Rue de l'Ouest .....</b>	<b>48</b>
<b>2023-CD-1-7548 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Vente aux enchères publiques de meubles anciens dans le cadre du déménagement du site de stockage des Loges en Josas.....</b>	<b>48</b>
<b>2023-CD-1-7523 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Vente aux enchères publiques de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département.....</b>	<b>49</b>
<b>2023-CD-1-7524 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession à titre gratuit de 10 véhicules du Département au bénéfice de communes Yvelinoises .....</b>	<b>49</b>
<b>2023-CD-1-7588 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignation d'un représentant suppléant du Département au sein du Conseil d'institut de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines .....</b>	<b>49</b>

### *Communication de Monsieur le Président du Conseil départemental*

Le PRÉSIDENT – Je salue et remercie les élus qui ont passé les trois dernières nuits à arpenter leur ville et à essayer d’accompagner les forces de sécurité, ce qui explique l’absence de certains d’entre eux. Sur les trois groupes scolaires de La Verrière, dont Nicolas Dainville est maire, deux ont été incendiés, dont un totalement détruit. Joséphine Kollmannsberger a encore eu une nuit agitée à Plaisir... Saint-Cyr, la ville dont notre présidente de Groupe Sonia Brau est maire, a également été dévastée, ce qui explique la présence à mes côtés de Philippe Benassaya, Vice-président du Conseil et du Groupe... En bref, cette séance est particulière. Je souhaite travailler dans la sérénité et la synthèse, car nous avons 80 délibérations à adopter, afin de permettre à ceux d’entre nous qui doivent repartir dans leur ville de le faire le plus tôt possible.

Vous avez reçu sur table le rapport d’activité du développement durable 2022.

Nicole Bristol – Ce rapport est bien construit, il reflète la politique du Département en matière de développement durable, il vous en apprendra beaucoup sur l’ensemble des actions du Conseil départemental.

Le PRÉSIDENT – Un deuxième dossier remis sur table vous présente l’état d’avancement des projets de maisons médicales : 32 millions d’euros ont été votés en P.P.I. sur ce sujet. Nous avons également remis sur table une note sur la fusion des programmes de voiries en un seul programme, une note informative sur l’économie yvelinoise, qui montre qu’elle ne se porte pas si bien, au regard de ses caractéristiques industrielles, et enfin un ouvrage remarquable sur la destination Yvelines.

Joséphine Kollmannsberger – Ce beau document n’est que le miroir de la richesse touristique du département des Yvelines. La nouvelle ligne éditoriale qui sortira à la rentrée vous permettra de mieux découvrir les Yvelines. La dynamique touristique du département participe à son développement économique. La cinquantaine d’ambassadeurs qui interviennent sur le territoire sont de véritables relais. La fréquentation des Yvelines est en augmentation.

#### *Convention de mise à disposition de fonctionnaires du département des Yvelines auprès du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Seine et Yvelines Archéologie*

Le PRÉSIDENT – Je me dois de vous signaler la mise à disposition de fonctionnaires du département des Yvelines auprès du Syndicat Mixte Ouvert (S.M.O.) Seine et Yvelines Archéologie. L’archéologie était auparavant intégrée à l’établissement public interdépartemental et est désormais devenue un syndicat ouvert permettant aux communes d’y adhérer. Les collaborateurs du Département

qui étaient détachés à l'E.P.I sont désormais détachés auprès du S.M.O. Ces mouvements administratifs sont sans incidence financière.

### ***Adoption du procès-verbal numéro 1014 de la séance du 21 avril 2023***

*Le procès-verbal n°1014 de la séance du 21 avril 2023 est adopté.*

Le PRÉSIDENT – Les cinq rapports qui vont suivre seront présentés à la suite par Éric Dumoulin. Marie-Hélène Aubert me remplacera pour procéder d'un bloc aux délibérations afin d'éviter de perdre du temps en allers-retours, car l'exécutif ne doit pas être présent pour le vote du compte administratif. À la suite de ces votes, j'évoquerai les consignes que j'ai formulées auprès de l'administration pour la rentrée, qui sera financièrement modifiée par le contexte de nos recettes et également par les événements que nous vivons actuellement.

*Marie-Hélène Aubert prend la présidence et Pierre Bédier quitte la salle.*

### ***2023-CD-1-7449 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget principal***

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 1,16 milliard d'euros, en évolution versus 2021 de +3,4 % (38 millions d'euros, dont 22 directement liés à l'inflation). Ces dépenses restent pour autant contenues. Les dépenses réelles par habitant s'établissent à 737 euros, quand la moyenne nationale est de 917 euros/habitant. La contribution de péréquation s'établit à 76 millions d'euros : les Yvelines occupent le 6<sup>ème</sup> rang national des contributeurs à la péréquation. Le montant des recettes réelles de fonctionnement augmente de 1 %. Cette stabilité est en trompe-l'œil, avec d'un côté le dynamisme de la compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) (liée à l'inflation) et de l'autre l'amorce de la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Les dépenses réelles d'investissement atteignent le niveau historique de 403 millions d'euros (+12 % versus 2021, soit +46 millions d'euros). Les Yvelines sont le 3<sup>ème</sup> département qui investit le plus sur son territoire. Enfin, le soutien au bloc local représente 63 millions d'euros (+5 millions d'euros versus 2021).

Le résultat à la clôture est très satisfaisant à 248 millions d'euros et permet de maintenir une épargne nette au niveau élevé de 234 millions d'euros et un autofinancement de 71 %. Le recours à l'emprunt est maîtrisé à 115 millions d'euros avec un encours de dette de 580 millions d'euros, ce qui donne un ratio de Klopfer de 2,1 ans, très inférieur à la moyenne des départements comparables et qui donne une marge d'emprunt importante.

Le dynamisme de la T.V.A. nationale est de 34 millions d'euros, mais on constate un retournement de fourniture des D.M.T.O. qui baisse de 10 % entre 2021 et 2022 après une hausse de 15 % au cours du premier semestre 2022. La chute des D.M.T.O. s'est poursuivie fortement en 2023, avec des trajectoires d'atterrissage au mieux à - 20 %.

Les 22 millions d'euros liés aux impacts de l'inflation se répartissent entre une revalorisation du point d'indice du fonctionnaire (2 millions d'euros), les mesures du Ségur (7 millions d'euros pour la fonction publique territoriale et le domaine médico-social), la revalorisation des aides individuelles de solidarité (7 millions d'euros) et une envolée des prix de l'énergie (2 millions d'euros). Les principaux postes de dépenses sont rappelés : 164 millions d'euros de R.S.A., 135 millions d'euros d'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap, 52 millions d'euros de T.C.H. à domicile, 76 millions d'euros au titre de la péréquation, 74 millions d'euros pour l'éducation (dont 37 millions d'euros pour C'Midy et 14 millions d'euros pour les dépenses bâtementaires), 70 millions d'euros de contribution au S.D.I.S. et 56 millions d'euros pour l'A.P.A.

Les dépenses réelles d'investissement atteignent un niveau record, avec 403 millions d'euros hors dette, 70 millions d'euros pour les transports en commun dont 29 millions d'euros pour le projet Éole et 17 millions d'euros pour le Tram 13, 63 millions d'euros en soutien du bloc communal (dont 34 millions d'euros au travers des contrats Yvelines Territoire), 13 millions d'euros en faveur de la mobilité durable, 12 millions d'euros dans la rénovation urbaine des Prior'Yvelines, 40 millions d'euros d'abondement au fonds d'abondement A.F.D.E.Y., 35 millions d'euros pour le F.S.2.I., 34 millions d'euros pour les opérations de travaux dans les collèges, 16 millions d'euros pour l'équipement numérique éducatif des collèges, 15 millions d'euros pour la restructuration des établissements accueillant les P.A.P.H. et enfin 10 millions d'euros pour le soutien de l'offre au logement.

Le B.S. 2023 se caractérise par plusieurs éléments : 214 millions d'euros de reprise des résultats de 2022, 29 millions d'euros d'ajustement de crédits en dépenses et 2 millions d'euros en recettes, essentiellement dû à l'inflation. Pour la section d'investissement, les ajustements en dépenses représentent 16 millions d'euros. Il est important de souligner la chute attendue et massive des D.M.T.O. avec une trajectoire d'atterrissage à - 20 %, voire - 25 %, ce qui engendre une baisse au minimum de 100 millions d'euros de nos recettes en 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7449 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote es qualité d'exécutif rendant compte de sa gestion.*

***2023-CD-1-7450 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budgets des établissements et services publics sociaux (centre maternel Porchefontaine (CMP), maison de l'enfance Yvelines (MEY))***

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Le Centre maternel Porchefontaine s'équilibre à 3,350 millions d'euros en dépenses et en recettes pour l'exercice 2022 et la Maison de l'Enfance et des Yvelines s'équilibre à plus de 7 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7450 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote es qualité d'exécutif rendant compte de sa gestion.*

***2023-CD-1-7451 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget annexe musée Maurice Denis (MMD)***

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Le Musée Maurice Denis s'équilibre à 1,5 million d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7451 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote es qualité d'exécutif rendant compte de sa gestion.*

***2023-CD-1-7452 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget annexe parking avenue de Saint-Cloud***

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Les dépenses de 68 000 euros sont largement compensées par 218 000 euros de recettes : ce parking est autofinancé et ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7452 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote es qualité d'exécutif rendant compte de sa gestion.*

**2023-CD-1-7453 Politique D04 Moyens financiers - Compte de gestion, compte administratif 2022 - budget annexe institut de formation sociale des Yvelines (IFS)**

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Les dépenses s'élèvent à 702 000 euros et les recettes à 45 000 euros, soit un résultat d'exercice de - 556 000 euros en fonctionnement pour l'année 2022, nécessitant une subvention d'équilibre.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7453 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote es qualité d'exécutif rendant compte de sa gestion.*

La PRÉSIDENTE – avez-vous des questions ou remarques concernant ces 5 délibérations ?

Olivier LEBRUN – Concernant le compte administratif, le reste à charge pour le Département concernant les allocations individuelles de solidarité ne fait que progresser. Il atteint aujourd'hui 160 millions d'euros alors qu'il représentait voici 5 ou 6 ans 80 millions d'euros (140 millions d'euros en 2021 et une projection de 180 millions d'euros pour 2023). Les allocations individuelles de solidarité versées par le Département devaient être compensées par l'État, ce qu'il ne fait pas. Si on cumulait toutes ces sommes dues par l'État depuis plusieurs années, elles représenteraient un certain nombre de collèges à construire !

La PRÉSIDENTE – Oui, cette somme permettrait également au Département de n'avoir aucune dette. La deuxième étape de décentralisation avait confié aux Départements ces dépenses sociales qui devaient à l'époque être compensées à l'euro près. Dans notre département où nous n'avons quasiment plus de dotation de fonctionnement, cette situation est « cocasse ».

Olivier LEBRUN – Nous ne sommes pas le Département le plus à plaindre !

Yves CABANA – Les Yvelines sont le Département le plus impacté par la D.G.F., davantage que les Hauts-de-Seine !

**2023-CD-1-7454 Politique D04 Moyens financiers - Affectation des résultats 2022**

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Ce rapport n'appelle pas de commentaires, les éléments ont été présentés précédemment.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7454 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-1-7455 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - budget principal, budgets des établissements et services publics sociaux (centre maternel Porchefontaine (CMP), maison de l'enfance Yvelines (MEY))**

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Ce rapport n'appelle pas de commentaires, les éléments ont été présentés précédemment.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7455 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-1-7456 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - clôture d'autorisation de programme et d'engagement du budget principal**

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Ce rapport n'appelle pas de commentaires, les éléments ont été présentés précédemment.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7456 est adoptée à l'unanimité des votants..*

**2023-CD-1-7457 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - budget annexe parking avenue de Saint-Cloud**

Éric Dumoulin, *Rapporteur* - Ce budget prévoit 149 000 euros en fonctionnement et 200 000 euros en investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7457 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-1-7458 Politique D04 Moyens financiers - Budget supplémentaire 2023 - budget annexe musée Maurice Denis (MMD)**

Éric Dumoulin, *Rapporteur* - Ce budget prévoit 210 000 euros en fonctionnement et 111 000 euros en investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7458 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Pierre Bédier reprend la présidence.*

Le PRÉSIDENT – Je souhaitais faire un point sur ce qui nous attend à la rentrée. La baisse des D.M.T.O. est substantielle et devrait se situer à environ 120 millions d'euros (- 25 %). À ma connaissance, il s'agit de la première fois dans l'histoire d'une crise du logement qu'un gouvernement annonce la suppression des aides au logement pendant ladite crise, qui va donc s'aggraver et durer. Ces 25 % nous manqueront donc au moins pendant 3 années. Nous parlons d'un manque de 400 millions d'euros. Il nous faudra apporter des modifications budgétaires : nous ne pouvons plus augmenter nos recettes (les seules qui nous restent sont justement les D.M.T.O.) et il va donc nous falloir « reprendre la râpe » et réduire nos dépenses. Ces décisions ont été douloureuses lorsque l'on nous a supprimé la D.G.F. Comment la commune de La Verrière pourra-t-elle financer la reconstruction deux groupes scolaires ? Si ce n'est le Département et je l'espère Saint-Quentin-en-Yvelines qui le font, les enfants de la ville ne seront plus scolarisés à La Verrière... Je fais confiance à l'État pour ne pas trouver l'argent nécessaire.

Le directeur général des services et ses équipes feront des propositions importantes pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Nous devons nous préparer à des mesures rudes : alors que nous sommes déjà exemplaires en matière de fonctionnement, nous ferons encore des économies de fonctionnement pour faire face à la baisse sensible de notre autofinancement. Notre capacité d'endettement, même si elle reste excellente, va se dégrader. Nous allons également reporter certains investissements, sans rien exclure : nous pourrions éventuellement différer le plan de rénovation/reconstruction des collèges, les engagements non signés ou non votés n'existent pas et nous pourrions revenir dessus s'ils sont votés sans que les marchés aient été signés... La rentrée sera rude, car nous serons obligés de prendre des mesures à contrecœur, mais nécessitées par le contexte.

Olivier Lebrun – Nous avons connu une période comparable en 2008, la crise n'a duré que deux ans avec une baisse drastique des D.M.T.O. Je partage votre inquiétude sur le fait que cette crise risque de durer plusieurs années. En 2015, nous avons utilisé le levier fiscal, dont nous ne bénéficions plus maintenant. Nous sommes déjà au taquet sur le levier des D.M.T.O. Il est question de 100 millions d'euros. Certains nous disent de réduire les frais de personnel (qui représentent 191 millions d'euros), alors que tous les personnels sont utiles. Ce n'est pas sur ce poste que nous pourrions gagner.

Le PRÉSIDENT – De 2008 à 2010, nous n'avons pas pris de mesures d'économies. Nous avons dû les prendre plus tard et elles ont été plus douloureuses. Forts de cette expérience, nous avons appris qu'il ne fallait pas attendre et agir rapidement, au risque de dérapage.

***2023-CD-5-7486 Politique B02 Autonomie - Maison médicale départementale de Bonnières-sur-Seine (3 000 000 euros) et antenne sociale du TAD Terres d'Yvelines (1 000 000 euros)***

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Le bonnîerois a été classé par l'A.R.S. en zone d'intervention prioritaire en termes de déserts médicaux. Malgré cette situation, ni la commune de Bonnières ni la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France ne se sont portées candidates à l'appel à projets organisé en 2017. Le Président a accepté de rouvrir ce dossier et il vous est proposé d'approuver la construction par le Département d'une nouvelle maison médicale à Bonnières. Elle accueillera à terme 14 professionnels de santé et commencera avec 9 professionnels dont 3 médecins généralistes. Je témoigne de l'excellent travail de concertation réalisé depuis 3 ans par le président de la communauté de communes avec les professionnels de santé. Le coût du projet est de 3 millions d'euros pour la maison médicale auxquels il convient d'ajouter 1 million d'euros pour l'accueil de l'antenne sociale du T.A.D. Terre d'Yvelines déjà présente à Bonnières et qui sera relocalisée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Cet engagement avait été pris auprès de l'intercommunalité. Les interrogations du Département relatives à sa localisation étaient légitimes : le Département n'est pas qu'un financeur, mais doit s'assurer de la cohérence et de la qualité des propositions qui lui sont faites. Je félicite les services des travaux réalisés.

*La délibération 5-7486 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-6-7494 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du contrat de proximité Yvelines + de la commune de Porcheville, et modification du contrat de proximité Yvelines + de la commune de Bailly et du département équipement des communes d'Andrézy et de Villennes-sur-Seine (516 037 euros)***

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – La première délibération concerne, pour Porcheville, la création d'un terrain de football synthétique financé à hauteur de 270 000 euros et pour Bailly l'ajout à titre exceptionnel d'une 4<sup>ème</sup> opération qui a

trait à l'extension de la maison médicale subventionnée à 250 000 euros. La deuxième délibération concerne la modification de deux contrats départementaux d'équipement pour les communes d'Andrésy (remplacement d'une opération de création de gymnase et de salle associative par la création de jardins collectifs) et de Villennes-sur-Seine (abandon d'une partie des 3 opérations programmées).

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*Les délibérations 6-7494-1 et 6-7494-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7514 Politique A01 Attractivité économique - Partenariats stratégiques : adoption des conventions de partenariats avec l'ADIL78 et l'OFS et SOLIHA (250 000 euros)***

*Catherine Arenou, Sonia Brau, Alexandra Rosetti et Olivier Lebrun (représentants du Département à l'Assemblée générale de l'association SOLIHA) ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération 5-7514-2 et les présents quittent la salle.*

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Il s'agit du renouvellement du partenariat avec les deux associations ADIL78 (100 000 euros) et SOLIHA Yvelines/Essonnes (150 000 euros).

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-7514-1 et 5-7514-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7474 Politique A01 Attractivité économique - Désaffectation et déclassement de la parcelle BB n° 253, sise rue du Valibout à Plaisir, en vue d'une cession au profit de riverains***

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Il s'agit de la désaffectation et du déclassement de la parcelle BB n° 253, sise rue du Valibout à Plaisir, inutile au projet envisagé, en vue d'une cession au profit de riverains.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7474 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7364 Politique C02 Education et formation - SEMOP avenant n° 8 circuits courts (1,21 million d'euros)***

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit d'un avenant au contrat qui lie le Département à C'Midy. Les assises de l'alimentation ont dégagé des axes pour favoriser les circuits courts, et cet avenant amène une proportion plus importante de produits yvelinois en valeurs (en les passant de 12 à 26 % d'ici la fin du contrat) et en volumes (en les passant de 26 à 45 % d'ici la fin du contrat). Cet avenant est rétroactif au mois de mars 2023. L'impact est de 0,255 euro H.T. par repas, soit un montant total de 1,210 million d'euros. L'avenant n°8 prévoit également une légère modification de l'indice de révision des prix.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7364 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7490 Politique B02 Autonomie - Avenant au protocole d'accord entre l'ISPC et le Département des Yvelines avec une participation du Département des Yvelines de 23 800 000 euros***

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Nous avons engagé un partenariat avec le Centre hospitalier de Meulan (C.H.I.M) figure dans un accord-cadre datant de 2021. Nous avons signé un protocole en 2022 avec l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) Synergie afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet. En mars, l'I.S.P.C. a sollicité un avenant visant d'une part à tenir compte des décalages de documents administratifs pour établir le bail emphytéotique administratif (décalage de la date du permis de construire du 30 juin 2023 au 29 septembre 2023) et d'autre part, l'intégration au bail emphytéotique de l'obtention des financements entre le 20 juin 2023 et le 29 mars. Enfin, l'avenant a également pour objet de modifier le montant de la participation financière du Département, car les travaux de dévoiement des réseaux souterrains du centre hospitalier n'étaient pas prévus initialement, pour un montant maximum de 1,8 million d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – J'interpelle les administrateurs du C.H.I.M. et du groupement hospitalier du territoire des Yvelines Nord (G.H.T. Nord). Si l'on prend le Département pour un « cochon payeur », cette opération ne pourra pas se faire et notre partenariat avec ces établissements n'existera plus ! L'intervention du Département a permis de sauver ce site, ce qui aurait été catastrophique pour le

CH.I.M. Pour autant, le CH.I.M. veut seulement encaisser les produits de la vente du terrain, mais ne veut pas participer au projet, ce qui n'est pas acceptable. De même, le G.H.T. Nord qui a la responsabilité du CH.I.M. doit entrer dans une dynamique de participation financière au projet. On ne peut nous demander de financer des projets qui ne nous concernent pas directement (robot) et refuser de payer sur des sujets qui les concernent. Si le G.H.T. Nord et le CH.I.M. ne changent pas d'attitude, le projet I.S.P.C. échouera par leur faute, ce qui manque particulièrement de pertinence à l'heure d'une forte carence en personnels de santé.

*La délibération 5-7490 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7549 Politique C01 Protection de l'enfance - Création d'un groupement prévention au bénéfice de l'aide sociale à l'enfance***

*Marc Herz, Catherine Arenou, Cécile Zammit-Popescu (siègent au Conseil d'administration de l'I.F.E.P) et Nicolas Dainville (représentant du Département au sein du groupement), ne prennent part ni au débat ni au vote et le présent quitte la salle.*

Julien Chambon, *Rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver la convention constitutive de G.C.S.M.S. Avenir qui reprendra les compétences de prévention spécialisée jusqu'ici exercées par l'association I.F.E.P. Celle-ci mettra à disposition du groupement l'ensemble de ses moyens humains, matériels et financiers dévolus aujourd'hui aux activités yvelinoises. Le Président propose de désigner en tant que représentants du Département Nicolas Dainville et Laurence Buors, directrice de projet au sein de la direction générale enfance. Ce changement est important dans l'action du Département et permet d'insister sur l'aspect préventif de la protection de l'Enfance.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7549 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7528 Politique C01 Protection de l'enfance - Convention de partenariat entre le Conseil départemental des Yvelines et l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent***

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Il s'agit d'une convention de partenariat conclue entre le Département et l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent. Il a été pensé comme une réponse opérationnelle aux problèmes de santé mentale rencontrés par les enfants et jeunes de moins de 18 ans,

prioritairement ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) et se déploie sur trois aspects : la prise en soin, la formation et la recherche.

Cette convention précise également les modalités des financements attribués au G.I.P. par le Département des Yvelines :

- À titre prévisionnel, au titre de l'exercice 2023, une dotation globale s'élevant à 748 000 euros (une dotation dévolue au fonctionnement de 673 000 euros et une dotation dévolue à l'investissement de 75 000 euros) ;
- À titre prévisionnel, au titre de l'exercice 2024, une dotation globale s'élevant à 3,108 millions d'euros (une dotation dévolue au fonctionnement de 2,885 millions d'euros et une dotation dévolue à l'investissement de 223 000 euros).

À partir de 2025 et pour les années suivantes, les montants des dotations annuelles et les modalités de versement seront définis chaque année par avenant à la présente convention.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-7528 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7553 Politique D01 Ressources humaines - Mise à disposition d'agents départementaux auprès du GIP IPEA***

Marc Herz, *Rapporteur* - Par délibération en date du 27 avril 2020, le Département des Yvelines a approuvé la création d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) de préfiguration de l'Institut de prise en charge du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (I.P.E.A.), auquel se sont associés le Département des Hauts-de-Seine et le Centre Hospitalier de Versailles. La convention de partenariat subséquente à conclure entre le Département des Yvelines et l'I.P.E.A., et soumise au vote de l'Assemblée départementale le 30 juin 2023, prévoit la mise à disposition à titre gracieux d'agents départementaux auprès de l'I.P.E.A. afin de contribuer à ses missions. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de mise à disposition des agents départementaux concernés auprès du G.I.P.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7553 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7522 Politique C02 Education et formation - Reconstruction du collège Marcel Pagnol à Bonnières Sur Seine, lancement des études et de la procédure de consultation pour un montant de 5 millions d'euros TTC***

Suzanne Jaunet, *Rapporteur* – Il vous est proposé d’attribuer 5 millions d’euros pour le lancement des études et l’appel à candidatures pour le nouveau collège de Bonnières qui devrait accueillir 950 élèves et dont le coût est aujourd'hui estimé à 46 millions d’euros, en respectant toutes les mesures environnementales exigées par le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7522 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-6-7507 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 7 contrats ruraux et 5 contrats ruraux Yvelines + : Autouillet, Bazemont, Chapet, Châteaufort, Granchamp, La Falaise et Sonchamp (1 310 938 euros)***

Grégory Garestier, *Rapporteur* – Il s’agit d’adopter 7 contrats ruraux et 5 contrats ruraux Yvelines + pour les communes d’Autouillet, Bazemont, Chapet, Châteaufort, Grandchamp, La Falaise, Sonchamp pour 1,3 million d’euros. L’ensemble des communes a été accompagné par les services de l’agence départementale Ingénieur’Y.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

Le PRÉSIDENT – Dans un souci de pédagogie, je souhaite rappeler les principes du fonds d’urgence. Il est destiné à répondre aux urgences, mais pas à compléter le budget d’une commune (la décision modificative est là pour pallier ce problème). Ce fonds d’urgence sera la cible du rapport de la Chambre régionale si ces règles ne sont pas respectées, au risque d’être accusé de détournement de procédure habituelle. Une procédure habituelle peut permettre, en étant traitée le plus rapidement possible, de régler le problème. Une fuite dans une toiture est une urgence, la présence d’insectes xylophages dans une toiture n’en est pas une. Je demande à Ingénieur’Y que ce filtre soit bien assuré et de bien rappeler cette règle aux élus communaux. Le refus pour cette procédure n’est pas généralisé aux autres et il existe des dispositifs pour les bâtiments, notamment religieux et historiques. Des amendements sur les contrats ruraux sont également possibles.

*La délibération 6-7507 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7506 Politique A04 Patrimoine naturel - Espace Naturel Sensible dit du Petit Moulin des Vaux-de-Cernay : classement dans le domaine public départemental et octroi d'une Autorisation d'Occupation Temporaire à l'opérateur Héritage Passion***

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le classement du Petit Moulin des Vaux-de-Cernay et d'octroyer une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public d'une durée de 10 ans à l'entreprise Héritage Passion qui souhaite y installer un restaurant culturel.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-7506-1 et 5-7506-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7344 Politique A03 Mobilité durable - Programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales (VRDSR) (55 200 000 euros)***

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Il s'agit d'améliorer la lisibilité des plans d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie en fusionnant trois plans préexistants : le plan Voiries Réseaux divers (V.R.D), le plan sécurité routière et le plan remise en état. Le nouveau plan ainsi proposé pour une période de 3 ans, s'élève à 55 200 000 euros. L'objectif est de mieux mobiliser ces sommes qui n'ont pas été pleinement utilisées au cours des années précédentes.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Le niveau qualitatif routier dans les Yvelines est exceptionnel. S'il faut le dégrader de manière raisonnable, nous le ferons et nous reviendrons au niveau d'excellence dès que nous disposerons des ressources nécessaires.

*La délibération 2-7344 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7582 Politique B02 Autonomie - Attribution d'une avance exceptionnelle sur subvention d'investissement au centre de gérontologie Les Aulnettes pour les travaux de délocalisation et d'extension de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Fontenay-le-Fleury***

*Marie-Hélène Aubert et Claire Chagnaud-Forain (représentantes du Département au sein du Conseil d'administration du centre de gérontologie des Aulnettes), ne prennent part ni au débat ni au vote et la présente quitte la salle.*

Julien Chambon, *Rapporteur* – Ce rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée une subvention d'investissement de 2 millions d'euros au centre de gérontologie des Aulnettes pour la délocalisation et la reconstruction de l'E.H.P.A.D. sur la commune de Fontenay le Fleury. Cette structure est habilitée à l'aide sociale par l'A.R.S. Sa capacité est de 148 places.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7582 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7414 Politique D04 Moyens financiers - Autorisation donnée à Monsieur le président du Conseil départemental de solliciter la dotation de soutien à l'investissement des départements 2023 (DSID) et le Fonds Vert 2023 et à signer les actes relatifs à ces dotations***

Laurent Richard, *Rapporteur* – Il s'agit d'approuver la demande de subvention d'équipement à percevoir par le Département au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 10,2 millions d'euros, déposée d'une part auprès de l'État (D.S.I.D.) pour 1 million d'euros pour l'extension du collège Sully de Rosny-sur-Seine (3,2 millions d'euros T.T.C.), d'autre part auprès du Fonds Vert destiné à financer la politique en faveur de la performance énergétique dans les collèges (9 millions d'euros) et enfin auprès du F.S.2.I. (180 000 euros) pour aménager le parcours de la flamme olympique.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7414 est adoptée à l'unanimité des votants*

***2023-CD-1-7491 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Création et vote du budget annexe pour le SPIC des panneaux photovoltaïques***

Laurent Richard, *Rapporteur* – Afin d'exercer la politique de transition écologique du Département, qui se traduit notamment par 13 ombrières photovoltaïques situées au-dessus de bornes électriques (Mobilit'Y), il s'agit d'approuver d'une part la création d'une régie pour l'exploitation du S.P.I.C. destiné à la production et la revente d'électricité auprès d'E.D.F., le tarif proposé par E.D.F., les statuts de la régie, la création du budget annexe de ce S.P.I.C., de fixer le montant de la dotation initiale à 204 000 euros, de fixer la durée des amortissements et d'autre part de désigner sur proposition du Président 3 membres du Conseil d'exploitation : Céline Morizet, Richard Delepierre et Olivier de La Faire et de désigner Emilie Chassagne directrice de cette régie.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 1-7491-1 (création) et 1-7491-2 (budget) sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7529 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets "Olympiade culturelle pour tous" (F : 318 000 euros)***

*Claire Chagnaud-Forain (représentante du Département au Centre de musique baroque de Versailles), Karl Olive (administrateur au Conseil d'administration de l'association « les 400 coups ») et Clarisse Demont (représentante du Département au sein de l'association Maison Elsa Triolet) ne prennent part ni au débat ni au vote et les présents quittent la salle.*

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'attribuer une aide financière dans le cadre de l'appel à projets « Olympiade culturelle pour tous », avec des actions tournées vers les valeurs de l'olympisme. 13 projets ont été retenus pour un montant de 318 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7529 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-3-7525 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières d'investissement dans le cadre du dispositif "Aide à l'investissement culturel d'avenir" (I : 226 760 euros)**

*Pauline Winocour-Lefèvre (membre du Conseil d'administration de l'association les Journées de Ravel) ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la salle.*

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'attribuer des aides financières d'investissement dans le cadre du dispositif « aide à l'investissement culturel d'avenir ». Le Département soutient les travaux de requalification et d'aménagements intérieurs, les achats d'équipements techniques, les solutions nomades permettant de rapprocher les publics de la culture. Ce dispositif complète l'investissement culturel des contrats Yvelines Territoire (9,8 millions d'euros en 2023). Il vous est proposé de soutenir 21 porteurs d'opérations d'investissement culturel pour un montant de 226 760 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7525 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-3-7485 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Conflans-Sainte-Honorine, Mareil-le-Guyon, Millemont, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville (I : 223 484,15 euros)**

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'apporter une aide pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Conflans-Sainte-Honorine, Mareil-le-Guyon, Millemont, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville pour un montant de 223 484 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7485 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-3-7498 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides départementales dans le cadre du dispositif "Entretien du patrimoine rural 2018-2023" (I : 113 390,72 euros)**

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Dans le cadre du dispositif d'entretien du patrimoine rural 2018-2023, il vous est proposé d'accorder une aide

départementale à la création de carnets d'entretien pour 6 édifices historiques pour un montant total de 50 940 euros, dont une participation du Département de 37 280 euros en faveur des communes de Dammartin-en-Serve, Guernes, Lommoye, Soindres et Vaux-sur-Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7498 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7554 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'une aide financière en fonctionnement à l'association "Les Productions de l'Opéra Royal" pour la réalisation du projet culturel "Opéra partagé" pour soutenir l'autonomie des personnes âgées fragilisées (F : 50 000 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une aide financière en fonctionnement à l'association « Les productions de l'Opéra Royal » pour la réalisation du projet culturel « Opéra partagé » pour soutenir l'autonomie des personnes âgées fragilisées et contribuer à l'amélioration du bien-vieillir dans ce territoire, pour un montant de 50 000 euros (de juin à décembre 2023). Les E.H.P.A.D. yvelinois sont dotés de matériel numérique pour permettre aux résidents d'accéder à distance à des activités culturelles (visites virtuelles, conférences interactives...). Le Département a décidé d'expérimenter la mise en place d'interventions artistiques in situ par l'intermédiaire de musiciens et danseurs de l'opéra royal de Versailles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7554 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7532 Politique A05 Patrimoine culturel - Prêt de dix oeuvres d'art à deux institutions culturelles Musée départemental Maurice Denis***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter le prêt de 10 œuvres d'art à deux institutions culturelles pour 2024 : le musée de Pont-Aven de l'agglomération Concarneau Cornouailles (1 œuvre) et le musée Fabre de Montpellier (9 œuvres). La circulation des œuvres de collection a un impact positif sur la notoriété du musée départemental Maurice Denis sans occasionner de coût, car ce rapport est sans incidence financière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-7532 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7520 Politique A05 Patrimoine culturel - Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le cercle de généalogie de Versailles et des Yvelines relative à la mise à disposition de locaux au sein des archives départementales des Yvelines 2023-2027***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'une convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le cercle de généalogie de Versailles et des Yvelines relative à la mise à disposition de locaux au sein des archives départementales des Yvelines sur la période 2023-2027. Il est prévu que les ateliers de paléogéographie et de généalogie se déroulent aux archives départementales des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-7520 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7535 Politique A06 Promotion du territoire - Convention de prêt d'une maquette du domaine de Versailles dans le cadre du chantier-exposition "Le Réveil de la pierre" (site Dunlopillo) à Mantes-la-Jolie***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'une convention de prêt d'une maquette du domaine de Versailles dans le cadre du chantier-exposition « le réveil de la pierre » sur le site Dunlopillo à Mantes-la-Jolie, jusqu'en décembre 2024. Depuis novembre 2022, ce chantier est ouvert aux publics prioritaires du Département (groupes scolaires, grand public) afin d'observer le travail des artisans, comprendre leurs gestes et visiter virtuellement le château à l'aide d'un dispositif dédié. À ce jour, 1 700 personnes ont bénéficié de cette expérience.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7535 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7530 Politique A06 Promotion du territoire - Scène mobile départementale : mise à disposition à titre gracieux auprès de la Fondation Coubertin et de la commune de Chambourcy***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il est proposé de mettre gracieusement à disposition la scène mobile départementale auprès de la fondation Coubertin et de la commune de Chambourcy.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7530 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7510 Politique A06 Promotion du territoire - Convention de partenariat pour la promotion du tourisme dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine #cpasloinentrain - Pass Malin Hauts-de-Seine / Yvelines***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Le Pass Malin et un dispositif commun aux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines permettant aux détenteurs de la carte (gratuite) d'obtenir des tarifs réduits sur les entrées de 90 sites dont 65 sont dans les Yvelines. Cette collaboration renouvelée avec un acteur des mobilités écodurables permet de répondre à l'objectif d'animation du territoire que représente l'outil Pass Malin et de positionner le Département comme promoteur d'un tourisme durable. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la signature de la convention de partenariat tripartite à conclure avec S.N.C.F. Voyageurs et le Département des Hauts-de-Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-7510 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7515 Politique A06 Promotion du territoire - Retrait du Département des Yvelines du groupement de commandes constitué avec les autres membres de l'Association des Départements de l'Axe Seine pour la réalisation du projet "La Seine à l'oeuvre"***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il est proposé au Conseil départemental des Yvelines de se retirer du groupement des commandes constitué avec les autres membres de l'Association des Départements de l'Axe Seine pour la réalisation du projet « La Seine à l'œuvre ». Cette mutualisation interroge le Département depuis plusieurs années et il n'a jamais été très enthousiasmé par le projet commun « œuvres de crues ». Le Département des Yvelines a souhaité se retirer de ce groupement et mener ses actions de manière autonome sur son propre territoire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-7515 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7565 Politique A03 Mobilité durable - Convention financière avec la Direction générale de l'Armement en vue du dévoiement de fibres***

***optiques de la base aérienne 107 dans le cadre du projet de diffuseur sur l'A86 à Vélizy-Villacoublay (556 000 euros)***

Laurent Brosse, *Rapporteur* – L'objet du présent rapport est de vous proposer d'autoriser le président du Conseil départemental à signer une convention financière avec la Direction générale de l'armement (D.G.A.) dans le cadre des travaux de réalisation d'un nouveau diffuseur sur l'A 86 à Vélizy-Villacoublay (« le Projet »), pour un montant maximum de 538 045,50 euros T.T.C.), soumis à actualisation en août 2023. Cette convention est destinée à fixer les modalités de prise en charge financière, par le Département, du coût des opérations de surveillance et d'éventuelles réparations réalisées par les services des armées, pendant les opérations de dévoiement de réseaux de fibres optiques militaires de la base aérienne de Villacoublay, rendues nécessaire par le Projet. La bretelle de sortie de l'A 86 extérieure prévue au projet se situe pour partie sur des emprises militaires de la B.A. 107 Nord. Les échanges ont conclu à la possibilité pour le Département (maître d'ouvrage) de procéder au déplacement de ces réseaux de surface dans le cadre des travaux, à la condition que ces opérations soient réalisées sous la surveillance de l'armée de l'air et que la réparation des éventuels dommages soit confiée au prestataire exploitant R.D.I.P. Le démarrage de l'opération de dévoiement est envisagé à compter du mois de septembre 2023 pour une durée de 3 mois.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7565 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7547 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Acquisition d'un immeuble tertiaire situé 30-32 rue Jean Mermoz à Versailles, pour un montant total estimé à 15 755 088 €.***

Josette Jean, *Rapporteur* – Ce rapport concerne l'acquisition d'un immeuble tertiaire refait à neuf par la collectivité pour un montant de 15,7 millions d'euros. Cet immeuble de 4 étages offre une surface utile globale de 1 878 m<sup>2</sup> et 39 places de parking. Son acquisition s'inscrit dans le cadre du regroupement des services du Département sur la commune de Versailles, dans un quartier bien desservi par les différents modes de transport en commun et les principaux axes routiers.

Le PRÉSIDENT – La précédente mandature avait choisi de regrouper l'ensemble des services dispersés sur 7 sites à Versailles en un seul site. L'objectif était de construire dans une rue adjacente à Mignot sur le site de la bibliothèque nationale de France, mais la complexité du dossier nous a amenés à le fermer, car ce projet ne convenait pas à la mairie. Nous avons saisi la seule opportunité qui se présentait

et qui consistait à acquérir le bâtiment Alpha à Guyancourt et à le transformer pour le mettre aux normes actuelles. Cette organisation, si elle a permis de regrouper les services, pose aujourd'hui deux problèmes : les « satellites » ne sont pas présents et les surfaces sont désormais trop importantes en raison du télétravail. Par ailleurs, nous rencontrons d'importants problèmes de recrutements parmi les jeunes diplômés, qui sont très attentifs aux moyens de transport en commun. Il nous était donc compliqué de rester à Guyancourt et nous avons décidé de revenir à Versailles. Alors que nous nous apprêtions soit à céder le bâtiment de la rue Mermoz, soit à réaliser des travaux en vue de le louer à une entreprise, nous avons finalement décidé de le conserver. Il est situé à 400 m de Versailles-Chantier, qui est un hub important de transport en commun (ferroviaire, RER et à terme la ligne 18). Si le bâtiment Mermoz permet de répondre aux besoins d'hébergement de nos collaborateurs tels qu'ils correspondent aux nouveaux usages de travail, il ne nous permet toutefois pas de regrouper l'ensemble des opérateurs qui travaillent pour le Département. En conséquence, nous faisons l'acquisition de ce deuxième bâtiment situé derrière Mermoz et qui sera concerné par la procédure en cours (marché de conception-réalisation). L'aménagement est attendu pour début 2026. Le Département vendra à terme le bâtiment Alpha, et peut le louer en attendant que le marché soit plus porteur. L'objectif est d'avoir l'outil le plus rationnel possible.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7547 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7495 Politique A03 Mobilité durable - Projet de liaison routier RD 30 - RD 190 " Pont d'Achères-Boucle de Chanteloup " Déclaration de projet***

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet d'approuver la déclaration de projet de l'opération « Liaison RD 30-RD 190 : pont à Achères-Boucle de Chanteloup », prononcée au titre de l'article L-126-1 du Code de l'environnement. Elle fait suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 20 janvier 2023, relative à la demande d'autorisation environnementale unique de l'opération. Le Département souhaite au travers de la présente délibération répondre aux observations formulées par le commissaire enquêteur, réaffirmer l'intérêt général de l'opération et demander à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'autorisation environnementale unique, permettant le démarrage des travaux du projet de liaison entre les RD 30 et RD 190 sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7495 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7503 Politique A02 Solidarité territoriale - Partenariats stratégiques : Evolution de l'actionnariat CITALLIA (cession d'actions)***

Josette Jean, *Rapporteur* – La délibération proposée permet d'acter la cession d'actions des Départements Hauts-de-Seine et Yvelines au profit de trois nouveaux entrants : Voisins-le-Bretonneux, Le Mesnil-le-Roi et Puteaux. Cette cession se fait à parité entre les deux Départements : les Yvelines et les Hauts-de-Seine céderont chacun 750 actions pour un montant de 7 500 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Cette délibération ne change rien à la politique menée ni à l'organisation entre CITALLIOS et CITALLIA. Les méthodes sont partagées pour gagner des appels à manifestation d'intérêt ou réaliser de gré à gré.

*La délibération 5-7503 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7513 Politique C02 Education et formation - Dispositifs de soutien aux collèges publics et privés (I : 898 221 euros) et (F : 124 417 euros)***

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit de voter des actions en faveur des collèges publics pour 507 011 euros répartis entre les dotations d'investissement pour l'équipement en mobilier scolaire et matériel pédagogique (13 collèges), les dotations spécifiques de fonctionnement (3 collèges) et les subventions en faveur de projets pédagogiques (28 collèges, deuxième vague du dispositif de Soutien aux Initiatives Educatives Locales). Les collèges privés sont également concernés pour 514 427 euros (équipements informatiques pour 17 collèges).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7513 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7533 Politique A06 Promotion du territoire - Aides en fonctionnement et en investissement dans le cadre du Programme Yvelines Sport Territoire 2023-2025 (F : 862 100 euros) (I : 19 321 euros)***

Olivier de La Faire, *Rapporteur* – Cette délibération boucle la seconde vague importante d'aides en direction de nos partenaires sportifs et notamment les acteurs associatifs structurants de la politique sportive et en direction des athlètes du dispositif ChampYons Solo et ChampYons 2024. À travers le dispositif PYZTER « Collectif 78 », il vous est proposé en 2023 de soutenir l'Institut de santé Parasport Connecté – Synergie (ISPC) en amont de son installation programmée aux Mureaux en 2026 pour 10 000 euros (actions vers les collèges) Pour 2023, il vous est proposé d'allouer un montant de 664 100 € à 38 associations. À travers le dispositif PYZTER « ChampYons solo » qui soutient les sportifs de haut niveau, il vous est proposé d'allouer 78 000 euros d'aides à 67 athlètes. Enfin au moyen du dispositif PYZTER « ChampYons 2024 », il vous est proposé d'allouer 120 000 euros d'aides en faveur des 15 athlètes. Enfin, il s'agit d'aide en investissement pour un montant de 19 321 euros pour l'association Espérance de Gargenville, le Comité départemental 78 de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré et le Comité départemental 78 d'Handisport.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport Et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Laurent Brosse – Plusieurs sportifs conflanais ont exprimé leur frustration à ne pas entrer dans les critères.

Olivier de La Faire – Effectivement, nous avons un budget limité et nous avons essayé de répartir au mieux les aides sur l'ensemble du territoire et d'avoir un maximum de disciplines. D'autres dispositifs existent pour les athlètes de haut niveau.

*La délibération 3-7533 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7488 Politique C02 Education et formation - Dispositif e-SY - adoption de 6 conventions tripartites pour les communes d'Élancourt, Jambville, La Verrière, L'Etang-la-Ville, Saint-Cyr-l'Ecole et Thoiry (112 007 euros)***

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – 6 nouvelles communes souhaitent adhérer au dispositif e-SY de généralisation des E.I.M. : Élancourt (en s'affranchissant du forfait de 60 euros dans la mesure où elle assume elle-même la maintenance), Jambville, La Verrière, L'Etang-la-Ville, Saint-Cyr-l'Ecole et Thoiry (dispositif

classique incluant un financement des prérequis), pour un montant de 112 007 euros et la mise à disposition de 983 E.I.M. pour la première année.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7488 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7516 Politique C02 Education et formation - Convention d'occupation du Domaine Public (CODP) - Paris 2024***

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – La ville d'Élancourt est un des sites sélectionnés pour les Jeux Olympiques 2024. Le Comité d'organisation des J.O. a souhaité utiliser le collège La Clef Saint Pierre afin d'y organiser une restauration sur place. Ce rapport a pour objet de mettre à disposition les locaux du collège sur la période du 15 juillet au 19 août 2024. Une convention d'occupation des locaux est établie à titre gratuit et sera signée entre le Département, Paris 2024 et le collège.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7516 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7581 Politique C02 Education et formation - Réévaluation opération de travaux Collège la Montcient à Gaillon-Sur-Montcient pour un montant global de + 330 000 euros TTC***

Grégory Garestier, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée la réévaluation budgétaire d'une opération de travaux, concernant la rénovation et la mise en accessibilité du collège La Montcient à Gaillon-Sur-Montcient, pour un montant total de 2,2 millions d'euros T.T.C., soit une augmentation de 330 000 euros par rapport aux estimations initiales. Il était difficile lors de l'appel d'offres d'anticiper l'augmentation des coûts des matériaux, notamment électriques et des ouvrages menuisiers et métalliques.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants Et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7581 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-6-7481 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du Contrat de Développement Yvelines + du Pecq et des avenants des Contrats de Développement Yvelines + de Bois d'Arcy et Marly-le-Roi***

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Dans cette délibération, il vous est proposé d'adopter :

- Le Contrat de Développement Yvelines + de la Commune du Pecq permettant de réhabiliter une piscine municipale, de rénover une salle de spectacle et de requalifier un quartier pour un coût total de 9,9 millions d'euros et un financement départemental de 2,7 millions d'euros.
- Deux avenants relatifs :
  - Au Contrat de Développement Yvelines + de Bois d'Arcy afin de remplacer l'opération de reconstruction d'un centre de loisirs par l'opération de construction d'une crèche et d'un Relais Petite Enfance avec un financement départemental total de 2 millions d'euros (identique au montant initialement prévu) et de proroger d'un an la date limite de début des travaux des opérations, soit jusqu'au 7 décembre 2024 ;
  - Au Contrat de Développement Yvelines + de Marly-le-Roi afin de reventiler la subvention départementale de 2,316 millions d'euros entre deux opérations : la rénovation et l'extension du Pôle Jeunesse et la rénovation et l'agrandissement du terrain synthétique du stade du Chenil.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics

*La délibération 6-7481 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Gwendolyne Desforges – Je remercie au nom du maire du Pecq le Conseil départemental de son soutien pour ces projets.

Stéphanie Thieyre – Je remercie également le Conseil départemental pour la commune de Marly-le-Roi.

Philippe Benassaya – Je vous remercie également pour Bois-d'Arcy.

***2023-CD-4-7419 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Territoire d'action départementale Seine Aval - DSG - contrat de développement social territorialisé (communes et établissements publics (géographie prioritaire) - attribution des financements - exercice 2023 (400 025 euros)***

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Il s'agit d'attribuer des subventions aux communes et C.C.A.S. présentes sur les T.A.D. de Seine Aval. 79 actions seront financées pour

un total de 400 025 euros. Il vous est demandé d'approuver les conventions de financement entre le Département des Yvelines et les communes et établissements publics et d'attribuer les financements.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7419 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7552 Politique A02 Solidarité territoriale - Déploiement d'une stratégie de prévention des troubles du langage pour les enfants des quartiers politique de la ville***

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de l'assemblée départementale l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 80 000 euros à l'association 1001 mots, pour son projet de stimulation à l'éveil langagier au bénéfice des familles vulnérables des Yvelines. Le diagnostic des P.M.I. montre un retard de vocabulaire des enfants des quartiers politique de la ville. 900 enfants et leurs parents orientés par les P.M.I. sont accompagnés. Plusieurs actions leur sont proposées : ateliers parents/enfants, envoi de livres, prise de contact à distance avec les parents pour la délivrance de conseils

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7552 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7509 Politique A02 Solidarité territoriale - TAD Boucle de Seine - Attributions Subventions Solidarités / Développement (128 900 euros)***

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Il est proposé de financer 21 actions dans le T.A.D. des Boucles de Seine pour un montant total de 128 900 euros. Il vous est demandé d'approuver les conventions de financement et d'attribuer les subventions.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7509 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2023-CD-4-7556 Politique A02 Solidarité territoriale - TAD Grand Versailles - DSG - Subventions animations estivales**

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Il est proposé d’attribuer 2 subventions au T.A.D. Grand Versailles pour 9 240 euros : Saint-Cyr l’École (6 440 euros) et le C.C.A.S. de La Celle-Saint-Cloud (2 800 euros). Ces financements permettront de mettre en place des animations estivales en direction des publics qui ne partent pas en vacances cet été.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7556 est adoptée à l’unanimité des votants.*

**2023-CD-4-7569 Politique C01 Protection de l'enfance - Transformation du centre maternel de Porchefontaine**

Marc Herz, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l’approbation du Conseil départemental l’arrêt progressif de l’activité du Centre maternel de Porchefontaine (C.M.P.) et sa transformation afin de mieux répondre aux besoins des jeunes familles avec enfants de moins de 3 ans. Le Centre maternel de Porchefontaine (C.M.P.) dispose de 54 places dédiées à la prise en charge, dans l’urgence, de mères avec leur enfant et d’une crèche afférente de 60 berceaux. Ce modèle, avec un coût moyen de 97 000 euros par an par berceau, ne favorise pas l’autonomie des mères. De plus cette structure, sous-utilisée, ne répond qu’imparfaitement aux besoins en matière de protection de l’enfance, avec une réponse centrée sur l’hébergement d’urgence, mission relevant pourtant de la compétence de l’État. 10 mères, mineures ou jeunes majeures, y sont actuellement accueillies.

Il est ainsi prévu, à l’issue d’un processus de sélection d’une association habilitée, d’offrir au sein d’un centre parental dédié, 12 places d’accueil d’enfants de moins de 3 ans en présence de leur(s) parent(s), lorsqu’une intervention précoce peut constituer une alternative au placement durable de l’enfant. Pour les autres situations relevant d’un accompagnement social et éducatif à domicile, la mission sera confiée au nouvel opérateur prochainement constitué dans le champ de la prévention, au service de la désinstitutionnalisation des réponses en protection de l’enfance. Le site du C.M.P., situé à Versailles, accueillera, d’ici 2025, l’un des 10 villages d’enfants prévus conformément aux engagements de la mandature.

Le PRÉSIDENT – (*à Madame Sandra Lavantureux*) Je félicite Madame la directrice générale adjointe de cette délibération et également de sa nomination en tant que Chevalier à l’Ordre national du Mérite.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7569 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7577 Politique D02 Systèmes d'information - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de cession de réseaux de communication électronique***

Josette Jean, *Rapporteur* – Ce rapport soumet à votre approbation l'avenant n°2 à la Convention de cession des réseaux F.T.T.O. conclue avec le Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique et Yvelines Fibre, visant à ajouter des causes exonératoires à la liste prévue à la Convention. Ainsi, le programme visé en annexe 1 à la Convention pourra être considéré comme réalisé conformément à cette dernière et la désaffectation des Biens Montée en Débit (M.E.D.) pourra être actée conformément aux articles 2 et 8.3 de la Convention.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales Et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7577 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7477 Politique A01 Attractivité économique - Négociation de contingent : adoption d'une convention de réservation pour une résidence accueil pour la commune du Vésinet (parc Princesse) avec Seqens***

Alexandra Rosetti, *Rapporteur* – Il s'agit de l'adoption d'une convention de réservation. Dans le cadre du programme Yvelines/Résidences 2013-2022, Le Département a alloué une subvention de 300 000 euros au bailleur Seqens Solidarités pour la réalisation d'une résidence accueil de 30 places au sein de la Z.A.C. du Parc Princesse du Vésinet, au bénéfice de personnes fragilisées souffrant de troubles psychiques. Par cette subvention, nous pouvons adopter une convention de réservation de 3 logements au sein de cette résidence.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales

*La délibération 5-7477 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7478 Politique A01 Attractivité économique - Convention de mise à disposition de services, de ressources humaines et contribution Financière au Syndicat Mixte Ouvert "Seine et Yvelines Archéologie" (SYA)***

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Il vous est proposé de transférer le budget correspondant au transfert des activités d'archéologie préventive au S.M.O. Seine et Yvelines Archéologie et de signer une convention entre le Département et ce S.M.O.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7478 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7492 Politique A03 Mobilité durable - Convention-cadre relative aux modalités de réalisation des travaux et aux principes de gestion et d'entretien ultérieur du domaine public des collectivités concernées par l'opération Tram T13 phase 2 entre Saint-Germain-en-Laye et Achères***

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention-cadre relative aux modalités de réalisation des travaux et aux principes de gestion et d'entretien ultérieur du domaine public des collectivités concernées par l'opération Tram T13 phase 2 entre Saint-Germain-en-Laye et Achères. Cette convention est établie entre le Département des Yvelines, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, la Ville de Poissy, en tant que collectivités territoriales concernées, et Ile-de-France Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs en tant que maîtres d'ouvrage de l'opération Tram T13 phase 2. Le présent rapport est sans incidence budgétaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

*La délibération 2-7492 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7493 Politique A03 Mobilité durable - Convention de financement des travaux de requalification de la RD 7 entre l'avenue Pierre Curie RD 10 et la ferme de Gally à Saint-Cyr-l'Ecole entre le Département des Yvelines et la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc***

Philippe Benassaya, *Rapporteur* – Il s'agit d'approuver une convention entre le Conseil départemental des Yvelines et la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc actant une participation financière de V.G.P. aux travaux importants de

requalification de la R.D. 7 entre l'avenue Pierre Curie R.D. 10 et la ferme de Gally à Saint-Cyr-l'École faisant suite d'une part à la réalisation du T13 et d'autre part à la volonté des deux collectivités de réaliser un aménagement cyclable. Cet aménagement intègre : la requalification de la RD 7, la création d'aménagements cyclables sur l'ensemble de l'itinéraire et la réalisation des travaux d'intermodalité de la station T13 « allée royale de Villepreux ». Le montant des travaux s'élève à 5,3 millions d'euros T.T.C. (la part du Département est de 3,76 millions d'euros) et a été voté au Programme de Modernisation et d'Équipement des routes départementales (P.M.E.) par délibération du 17 février 2023. Il est proposé que la C.A.V.G.P. participe à hauteur de 679 000 euros H.T.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7493 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7551 Politique A06 Promotion du territoire - Participations du Département aux îles de loisirs du Val de Seine, des Boucles de Seine et de Saint-Quentin-en-Yvelines***

Olivier de La Faire, *Rapporteur* – Les bases de loisirs sont administrées par des syndicats mixtes d'étude, d'aménagement et de gestion. Le Conseil départemental prend en charge les déficits constatés et également la part de fonctionnement prévisionnel. Pour l'île de loisirs du Val-de-Seine, il s'agit d'un montant de 146 585 euros au titre des exercices 2022 et 2023. Pour l'île de loisirs des Boucles de Seine, il s'agit d'un montant de 132 500 euros pour l'exercice 2023 et enfin pour l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, il s'agit d'un montant de 529 607 euros pour l'exercice budgétaire 2022. Le Conseil départemental a proposé de se retirer du S.M.E.A.G. de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines au 31 décembre 2023.

Le PRÉSIDENT – J'ai récemment rencontré le président de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui m'a indiqué que la Région souhaitait voir le Département quitter le S.M.E.A.G. dès le mois de septembre 2023. Je lui ai répondu que le Département assumerait ses responsabilités jusqu'à la fin de l'année, sans précipitation. Je l'ai également rassuré en lui indiquant que si des déficits d'exploitation étaient constatés en 2024, le Département pourrait participer à les éponger partiellement et que notre volonté de continuer à investir sur cette base reste forte. J'espère que nous aurons des relations constructives et apaisées avec cette base de loisirs et les parties institutionnelles impliquées.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7551 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7519 Politique A04 Patrimoine naturel - Maintien du taux départemental de la Taxe d'Aménagement à 1.3 % en 2024***

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Il s'agit d'approuver le maintien du taux départemental de la taxe d'aménagement à 1,3 % en 2024. Il rapportera environ 8 millions d'euros. Le taux de répartition de cette taxe entre la politique E.N.S. et le C.A.U.E. fera l'objet d'une nouvelle délibération fin 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7519 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7534 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de l'avenant n°2 à la convention de partenariat d'études 2021-2023 entre la CCI Versailles Yvelines et le Département des Yvelines portant sur l'année 2023 (34 000 euros)***

Alexandra Rosetti, *Rapporteur* – Le Conseil départemental a signé en octobre 2021 pour 3 ans une convention de partenariat d'études et la C.C.I. Versailles Yvelines. Les premières études ont porté sur la filière bois et sur l'état des lieux du commerce de détail. Par cet avenant, nous souhaitons une étude sur la filière de production d'énergie renouvelable. À cet avenant est liée une subvention à la C.C.I. de 34 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7534 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7518 Politique A04 Patrimoine naturel - Demande de financement d'un projet d'aménagement éducatif d'un terrain de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France sur la Commune de Mittainville - 25 000 euros***

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Le Département est sollicité par la F.I.C.I.S. pour le financement d'un sentier de découverte de 3 km situé sur un site lui appartenant de

164 hectares à Mittainville. Ce sentier est destiné au grand public et au public scolaire, dans l'objectif de leur faire découvrir la faune, la flore et les habitats. Le montant de la subvention demandée est de 25 000 euros et correspond à 24 % du montant total des travaux (105 000 euros).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7518 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7471 Politique C02 Education et formation - Transfert de propriété des assiettes foncières et des bâtis des collèges Louis Pergaud et Alexandre Dumas à Maurepas à titre gratuit***

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Le présent rapport vous propose le transfert au profit du Département des Yvelines des assiettes foncières et des bâtis des collèges Alexandre Dumas et Louis Pergaud à Maurepas à titre gratuit (2 euros symboliques). Les frais afférents à ces transferts sont à la charge du Département pour un montant estimé à 6 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales Et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7471 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7521 Politique B02 Autonomie - Club Villes Amies des Aînés - adhésion réseau YcitY***

Nathalie Pereira, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental, l'adhésion du Département des Yvelines, à la plateforme de mise en réseau « YcitY » développée par l'association Rêves partagés, pour un montant de 2000 euros pour une année. La plateforme collaborative dénommée « YcitY », ouverte aux collectivités Yvelinoises a pour objectif d'animer le Club des villes engagées dans la démarche « Ville amie des aînés ».

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7521 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7508 Politique B02 Autonomie - Partenariat avec l'hôpital pédiatrique et de rééducation de Bullion***

Marc Herz, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de l'assemblée départementale l'octroi d'une subvention d'investissement à l'hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion, pour son projet d'acquisition d'un laboratoire d'analyse du mouvement (système GRAIL - Gait Real-time Analysis Interactive Lab - Laboratoire interactif d'analyse de la marche en temps réel). Le projet d'acquisition d'un laboratoire d'analyse du mouvement, porté par l'hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion, qui participe à la politique du Département de soutien de l'offre de santé sur le territoire, permettra :

- d'avoir accès à une analyse du mouvement de haute technologie permettant une analyse fine des besoins rééducatifs du patient et ainsi de guider la prise en charge rééducative ;
- une amélioration analytique et fonctionnelle par rapport à une technique standard ;
- d'analyser les compensations de marche et du mouvement des patients pour améliorer les pratiques rééducatives ;
- de participer à l'attractivité de l'établissement et du territoire

Dès lors, la présente délibération vous propose d'attribuer une subvention départementale d'investissement de 400 000 euros à l'hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion, correspondant à 70% du montant total T.T.C. du projet, pour l'acquisition d'un laboratoire d'analyse du mouvement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7508 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7546 Politique B03 Insertion - Adhésion du Département des Yvelines à la plateforme de formation de pôle emploi ' OUIFORM***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Dans le cadre de la politique départementale d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (Brsa), des demandeurs d'emploi et des jeunes, le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental, l'adhésion du Département à la plate-forme numérique « OuiForm », outil de positionnement partagé qui centralise toute l'offre de formation proposée par Pôle Emploi et ainsi permettra aux professionnels du Département d'orienter directement les publics accompagnés vers l'offre de formation professionnelle la plus adaptée. Il est nécessaire d'approuver une convention d'association entre Pôle Emploi, le Département des Yvelines, la

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle la (D.G.E.F.P.) et la Région Ile-de-France et une convention d'adhésion entre Pôle Emploi, le Département des Yvelines, la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D.R.I.E.E.T.S.) et la Région Ile-de-France.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales

*La délibération 4-7546 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7568 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-2026 avec la Commune des Lacs 1 au Togo pour la valorisation du patrimoine (236 241 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Le Conseil départemental est en coopération avec le Togo depuis 2009 en particulier avec la commune des Lacs. La commune et son nouveau maire souhaitent aujourd'hui développer le tourisme dans cette belle ville côtière qui présente un gros potentiel dans ce domaine, tant par son bâti que par son paysage. Il s'agit aujourd'hui d'aider à la réhabilitation d'une maison coloniale pour en faire la Maison du tourisme. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères apporte un cofinancement de 114 000 euros et le Département apporte une contribution financière globale de 122 241 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7568 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7484 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-1 avec la Fédération du Kesrouan-Ftouh et l'ONG Arcenciel au Liban (111 000 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Dans le cadre de notre coopération avec la fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh au Liban et notamment sur le projet de gîtes à l'ancienne, il vous est proposé d'accorder une contribution financière de 111 000 euros à l'association de confiance Arc-en-Ciel pour les derniers aménagements des gîtes avant ouverture en juillet 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7484 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7567 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités 6 Convention de partenariat 2023-2026 avec le GI Mono (Bénin) pour la gestion et valorisation du patrimoine (F: 95 499 euros et I: 76 857 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Le Conseil départemental accompagne l'association intercommunale du groupement intercommunal du Mono depuis 2008 (accompagnement de la structuration de l'intercommunalité, mise en place d'un service de traitement des déchets...). Le Bénin s'engage aujourd'hui dans le développement touristique de son territoire riche d'histoire et de patrimoine, mais qui tombe dans l'oubli et l'abandon. Le Conseil départemental participe à l'opération à hauteur 86 956 euros, avec la contribution du ministère des Affaires étrangères (85 400 euros).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7567 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7448 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Avenant à la convention 2020-2022 pour le projet de consolidation et extension du plan de prévention et réduction des risques incendie des espaces naturels sur le territoire de la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftouh (Liban) (F: 25 000 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Dans le cadre de l'accord de coopération avec la fédération du Kesrouan, le Conseil départemental a accompagné en 2020 une campagne de prévention des risques d'incendie des espaces naturels auprès des communes et acteurs de la fédération. Cette action a été menée avec le ministère des Affaires étrangères et l'association française « Pompiers sans frontières. Initialement prévue pour 24 mois, cette opération vient de se terminer en raison des retards liés au Covid et à la crise qu'a connue le pays. Ce retard a engendré des frais supplémentaires et nous proposons de venir en aide à cette association avec une subvention de 25 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7448 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7483 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (F: 20 000 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Dans le cadre de notre coopération avec la communes des Lacs 1, nous accompagnons le lycée technique et professionnel depuis 2013 avec quelques partenaires, dont le Lycée Jules Ferry de Versailles qui participe à la formation des professeurs sur place, à la fourniture de petits équipements électriques pour les cours et qui accueille les lauréats de la bourse au mérite annuelle que nous avons mise en place. Le proviseur propose cette année de créer une nouvelle salle de mesures qui sera mise en place par 8 élèves du lycée Jules Ferry en binôme avec des élèves togolais. Il vous est proposé de leur attribuer une subvention de 20 000 euros pour effectuer cette opération.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Parmi les 8 élèves du lycée Jules Ferry se trouve une jeune togolaise boursière du Département. Elle a repassé le Bac en France, a obtenu son B.T.S. et poursuit ses études.

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – 3 boursiers sont actuellement accueillis au lycée Jules Ferry, dont le proviseur indique qu'ils ont un niveau supérieur à celui de ses élèves.

*La délibération 1-7483 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7476 Politique D04 Moyens financiers - Attribution de subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 aux unions départementales des syndicats professionnels nationaux et aux syndicats d'enseignants (32 347,08 euros)***

Stéphanie Thieyre, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'attribution de subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 aux unions départementales des syndicats professionnels nationaux et aux syndicats d'enseignants nationaux. Le Département maintient une base forfaitaire d'un montant de 3 000 euros et d'une part variable liée à leur représentativité issue des élections professionnelles, de 0,16 euro par nombre de suffrages exprimés.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7476 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7566 Politique A06 Promotion du territoire 8 - Vente à emporter au Domaine de Madame Élisabeth : modification des tarifs des produits alimentaires déjà conditionnés***

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de recueillir votre approbation sur la modification des tarifs de vente à emporter de produits alimentaires déjà conditionnés au sein du Domaine de Madame Élisabeth.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7566 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7531 Politique D01 Ressources humaines - Versement d'une subvention de fonctionnement "frais de déplacements" aux organisations syndicales signataires du protocole d'accord de l'exercice du droit syndical au Département des Yvelines (10 000 euros)***

Stéphanie Thieyre, *Rapporteur* – Nous vous proposons le versement d'une subvention « frais de déplacement » aux organisations syndicales signataires du protocole d'accord de l'exercice du droit syndical au département des Yvelines. Cette subvention serait d'un montant de 10 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7531 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7504 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition des parcelles cadastrées section A n°677 et A n°928 appartenant à l'État pour le projet de création d'un giratoire sur la bretelle autoroutière du diffuseur de l'A14 à Chambourcy, pour un montant total de 10 450 euros***

Nicole Bristol, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'adopter les modalités d'acquisition des parcelles cadastrées section A n°667 et A n°928 à Chambourcy (superficie totale de 298 m<sup>2</sup>), nécessaires à la création d'un giratoire sur la bretelle autoroutière du diffuseur de l'A14. Le montant de cette acquisition est de 7 450 euros, outre les frais d'acte estimés à 3 000 euros, soit un montant total estimé à 10 450 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7504 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7489 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle cadastrée AC n°59 au profit de la commune d'Aigremont, pour un euro***

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Ce rapport propose l'annulation de la délibération de l'assemblée départementale n°2022-CD-5-72-40 du 18 novembre et la cession à l'euro de la parcelle AC n°59 (anciennement cadastrée AC n°56) au profit de la commune d'Aigremont, en raison de sa nature en voirie et espaces verts et de son classement à terme dans le domaine public communal.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

*La délibération 5-7489 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7505 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°110 à Magnanville, propriété de la commune, pour un euro, dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour RD928-rue des Pincevins-Rue de l'Ouest***

Nicole Bristol, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°110 sise à Magnanville (28 m<sup>2</sup>), auprès de la commune, pour 1 euro, outre des frais d'acte estimés à 3 000 euros. L'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour la réalisation du projet de réaménagement du carrefour de la RD 928, de la rue des Pincevins et de la rue de l'Ouest.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7505 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7548 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Vente aux enchères publiques de meubles anciens dans le cadre du déménagement du site de stockage des Loges en Josas***

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la vente aux enchères publiques de meubles anciens dans le cadre du déménagement du site de stockage des Loges en Josas vers Trappes. Une partie du mobilier qui s'y trouve doit être cédée aux enchères sur le site Agorastore. Les recettes attendues sont de 50 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7548 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7523 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Vente aux enchères publiques de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département***

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la vente aux enchères publiques de véhicules du Département, dans le cadre du renouvellement de sa flotte automobile. Une recette de 129 000 euros est attendue.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7523 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7524 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession à titre gratuit de 10 véhicules du Département au bénéfice de communes Yvelinoises***

Guy Muller, *Rapporteur* – Le Département a décidé de renouveler sa flotte de véhicules en faveur de véhicules électriques. Il a décidé en 2020 de soutenir les communes du département par le don de véhicules qu'il ne souhaite plus utiliser. Entre 2020 et 2022, 118 communes en ont profité. Un nouvel appel à candidatures a été lancé pour les années 2022-2023 et 54 communes y ont répondu. À ce jour, 10 nouveaux véhicules sont de nouveaux disponibles et il vous est proposé de les remettre aux communes suivantes : Gargenville, Moisson, La Falaise, Crespières, Dampierre-en-Yvelines, Mareil Marly, Orphin, Coignières, Auteuil-le-roi et Ponthévrard.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7524 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7588 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignation d'un représentant suppléant du Département au sein du Conseil d'institut de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines***

Guy Muller, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet la désignation d'un représentant suppléant du Département au sein du Conseil d'Institut de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Mantes-en-Yvelines. Nathalie Pereira avait été désignée titulaire par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et il est aujourd'hui proposé de nommer Stéphanie Theyre suppléante.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7588 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*La prochaine séance plénière se tiendra le 29 septembre 2023 sur le Campus des Mureaux.*

*La séance est levée à 11 heures 45.*

Le secrétaire :

Le président :

Philippe BENASSAYA



Pierre BÉDIER

